230/2.73 416/46 12,669

N° 12.669

MM. de Careffe e

FIG. 1

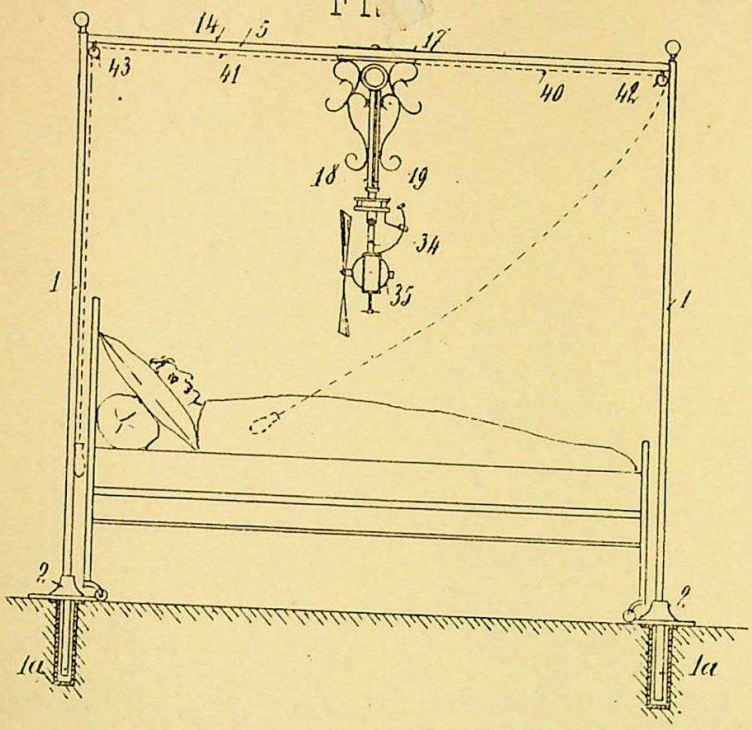

FIG. 2

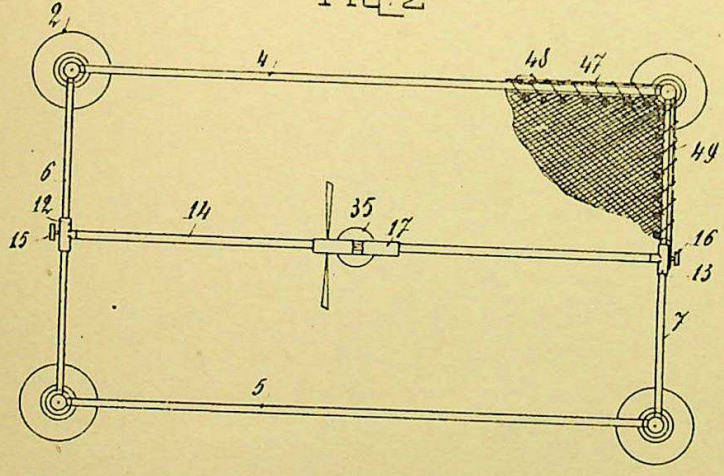

FIG. 3

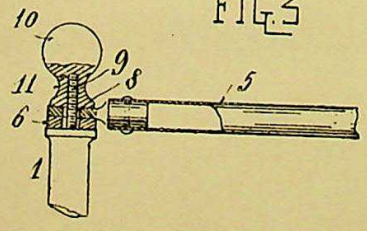

No. 12,669.

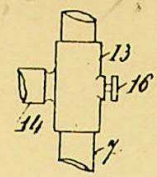

FIG. 4

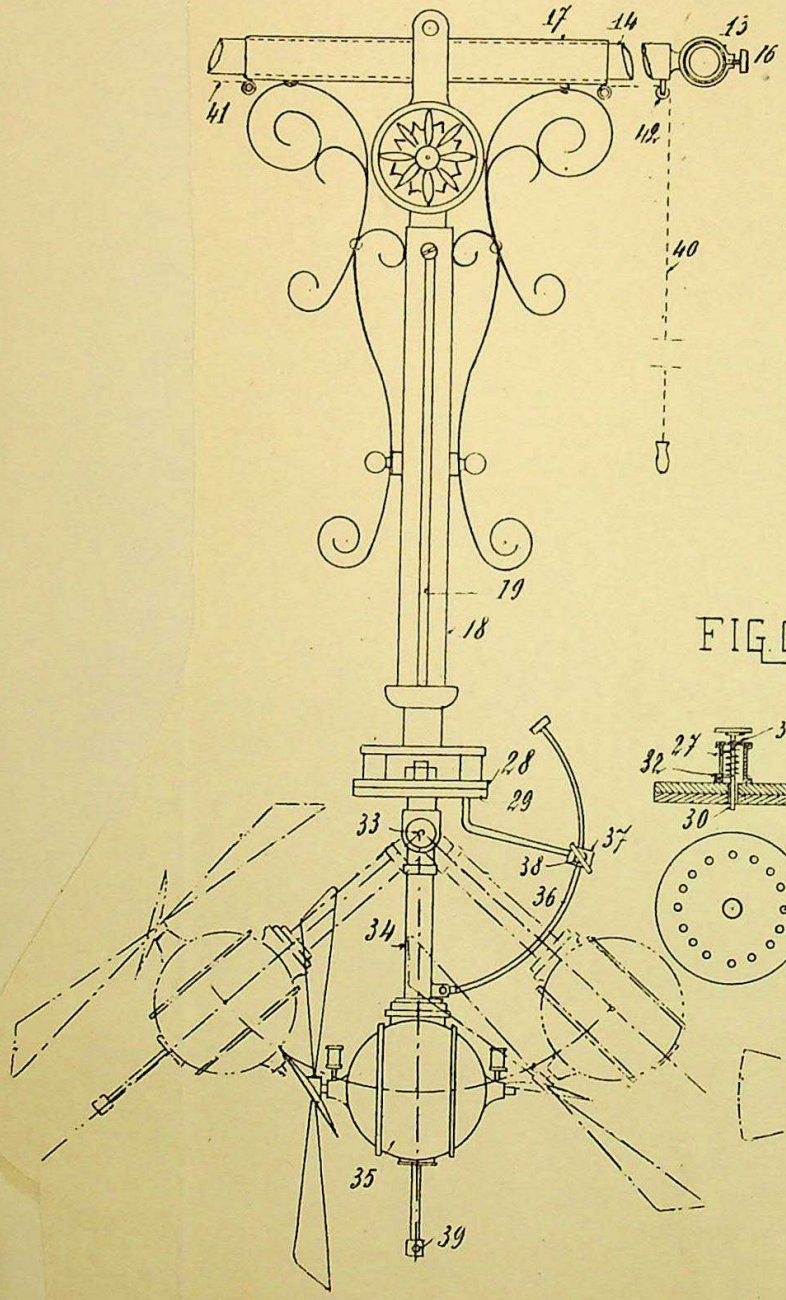

FIG. 6

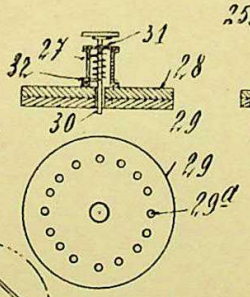

FIG. 5

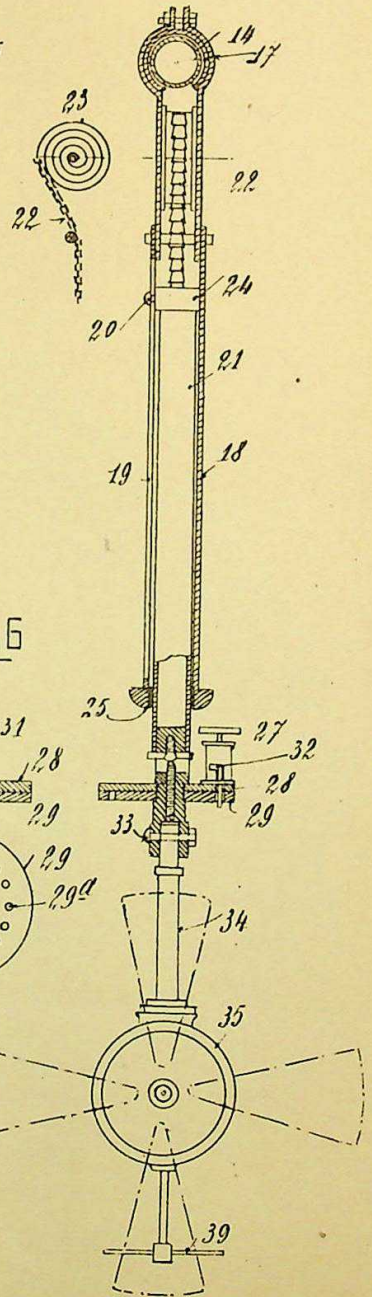

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1re ADDITION
AU BREVET D'INVENTION
N° 413.398

XV. — Éclairage, chauffage, réfrigération, ventilation.

4. — Réfrigération, aération, ventilation.

N° 12.669

Dispositif pour assurer la ventilation des lits et autres meubles de repos.

MM. Emmanuel de CAREFFE résidant en France (Pyrénées-Orientales) et Eugène PLAN résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 9 mars 1910.)

Demandée le 25 mai 1910.

Délivrée le 12 août 1910. — Publiée le 26 octobre 1910.

L'invention concerne un dispositif perfectionné permettant de ventiler les lits et autres meubles de repos, ou une pièce quelconque. Ce dispositif ayant surtout pour but d'obtenir une ventilation rationnelle en fournissant des moyens pour modifier, régler et orienter à volonté la position du ventilateur.

Au dessin :

Fig. 1 montre en élévation longitudinale un lit, genre colonial, auquel est appliqué le dispositif de ventilation comportant un ventilateur rotatif réglable et orientable en tous sens;

Fig. 2, plan correspondant à la fig. 1 montrant en partie la toile qui ferme la partie supérieure du cadre de la moustiquaire;

Fig. 3, détail de la partie supérieure de l'un des montants de la moustiquaire;

Fig. 4, vue en élévation longitudinale à plus grande échelle du ventilateur et de son mode de suspension réglable;

Fig. 5, coupe verticale correspondant à fig. 4;

Fig. 6, détail du plateau d'orientation du ventilateur.

Le dispositif de ventilation comprend en principe une armature formée de quatre montants 1, pourvus d'une embase ou pied 2, pour les fixer au parquet, un à chaque angle d'un lit colonial par exemple.

Les montants 1 peuvent être engagés par leur partie inférieure dans des douilles 1a enfoncées dans le sol ou dans le parquet, de toute façon ils sont d'une hauteur convenable pour le but à atteindre (deux mètres ou davantage) et ils sont entretoisés à la partie supérieure par des tiges longitudinales 4, 5 et des tiges transversales 6, 7 qui sont pourvues à leurs extrémités d'œils 8 pour s'engager sur une tige filetée 9 terminant les montants et sur laquelle vient se visser la boule 10 ou autre motif analogue présentant une gorge 11.

Sur les tiges transversales 6, 7 glissent des manchons 12, 13 qui sont fixés aux extrémités d'une tige 14 qui peut ainsi être déplacée parallèlement aux tiges longitudinales 4, 5 et qui est arrêtée à tout endroit voulu par le moyen de vis d'arrêt 15, 16 portées par les manchons 12, 13.

Sur la tige mobile 14 peut glisser un

Prix du fascicule : 1 franc.

manchon 17 auquel est suspendu un support pendentif à allongement réglable portant à sa base le ventilateur proprement dit.

Celui-ci est disposé pour pouvoir être monté ou descendu, tourné sur lui-même et incliné sur la verticale d'un angle quelconque, et tout le système pendentif peut être déplacé soit par le déplacement du manchon 17 sur la tige 14, soit par le déplacement de la tige 14 elle-même, en sorte que l'on peut faire occuper au ventilateur une position quelconque en un point quelconque de l'espace compris entre les montants de l'armature.

Le support pendentif comprend en principe une colonne creuse ou tube 18 avec rainure longitudinale 19 dans laquelle coulisse librement un ergot 20 porté par une tige d'allongement 21 qui glisse dans le tube 18. La tige 21 est attachée à son extrémité supérieure à une chaînette 22 reliée à un ressort à barillet 23 s'enroulant sur un axe au-dessus de la colonne 18 dans une chape rattachée au manchon 17. La force du ressort 23 est calculée pour équilibrer le poids du système mobile porté par la tige 21, en sorte que cette tige se maintient à n'importe quel point de sa course. La tige 21 porte une collerette de butée 24 qui vient buter contre une bague 25 fixée à la base du tube 18 pour arrêter la tige 21 à sa position la plus basse et l'empêcher de sortir complètement du tube 18.

Le dispositif pour permettre d'orienter le ventilateur dans le plan horizontal comprend un plateau circulaire 28 fixé à la base de la tige 21 et portant un cliquet composé d'une douille 27 dans laquelle est disposée une tige-pointeau 30 qui traverse l'épaisseur du plateau 28 et peut s'engager avec l'un quelconque des trous 29*a* d'un autre plateau 29 centré avec celui 28 et pouvant tourner librement sur son axe. La tige-pointeau 30 est maintenue engagée par un ressort 31 et cette tige peut être maintenue dégagée par un doigt et une baïonnette 32. L'axe du plateau 29 porte une chape d'articulation 33 dans laquelle est articulée la tige 34 portant le ventilateur 35.

Le ventilateur peut être incliné suivant un angle convenable autour du point d'articulation 33 et il est maintenu en position inclinée au moyen du secteur 36 qui traverse une douille 37 fixe dans l'espace avec vis d'arrêt 38. Une poignée de manœuvre 39 fixée sous le ventilateur permet de déplacer le ventilateur, soit dans le sens vertical en levant ou tirant verticalement ce qui fait monter ou descendre la tige 21 dans le tube 18, soit dans le plan horizontal, en dégageant le cliquet 30 et tournant le ventilateur par rotation du plateau 29, soit suivant un angle quelconque en inclinant le ventilateur autour de sa chape de suspension 33 et le maintenant par la vis d'arrêt 38.

On peut enfin déplacer tout le système pendentif soit le long de la tige 14 par le moyen de cordons de tirage à poignée 40-41, attelés de part et d'autre au manchon 17 et passant sur des poulies de renvoi 42-43 à chaque extrémité de la tige 14.

On peut enfin déplacer tout le système par glissement des manchons 12-13 sur les traverses.

Le dispositif est complété par l'équipement de l'armature en vue de préserver le dormeur de la chaleur extérieure et des moustiques.

A cet effet les montants 1 de l'armature sont entourés à leur partie supérieure d'un fil métallique passant autour de la gorge 11 de chaque boule 10; un tendeur 48 assure la raideur du fil 47 et une toile 49 en tissu quelconque, tendue comme un toit au-dessus du lit, est retenue par ses bords au moyen d'un lacet qui s'engage avec le fil 47 et avec des œillets portés par la toile; une moustiquaire en gaze ou tulle, non figurée au dessin, est accrochée comme un rideau, soit au fil métallique 47, soit aux tiges 4, 5, 6, 7 du cadre supérieur de l'armature.

L'appareil de ventilation ainsi disposé et l'armature ainsi équipée constituent un ensemble de moyens qui répondent aux nécessités de l'hygiène dans les pays chauds.

Le ventilateur peut être d'un système quelconque et actionné par toute force appropriée (ressort, électricité, etc.) il peut être rotatif à ailettes de formes variées, il peut aussi être alternatif comme un éventail ou panka.

Toutes les pièces longues de l'armature, les montants, les tiges longitudinales, par exemple, peuvent être faites en deux ou plusieurs parties, soit articulées, soit coulissantes pour faciliter l'emballage.

Le dispositif est applicable pour protéger et éventer une ou plusieurs personnes, quel que soit le meuble sur lequel ces personnes reposent (lit, fauteuil, chaise-longue, canapé, natte, etc.); le dispositif est applicable également dans son ensemble ou partiellement, aux bureaux, salles d'opérations, hôpitaux, hôtels, cabines de paquebots, compartiments de chemins de fer, etc.

RÉSUMÉ.

Dispositif pour assurer la ventilation des lits et autres meubles de repos et pièces quelconques, comprenant en combinaison ou séparément :

a) Une moustiquaire constituée par une armature démontable formée de quatre montants fixés au plancher et entretoisés à la partie supérieure par des tiges formant un cadre rigide dans lequel est tendue, par laçage sur un fil métallique entourant les montants, une toile formant toit au-dessus du lit ou du meuble, les parois latérales de la moustiquaire étant constituées par des rideaux de gaze ou de tulle.

b) Un ventilateur quelconque porté par l'armature de la moustiquaire et susceptible d'occuper une position réglable à volonté, longitudinalement, latéralement, et en hauteur et même d'être orienté en tous sens et incliné suivant tous les angles convenables.

2° La disposition du ventilateur à la base d'un système pendentif mobile porté par un manchon mobile sur une tige longitudinale laquelle porte à ses extrémités des manchons pour le déplacemant latéral du système;

3° Le dispositif de tube à coulisse et tige d'allongement avec ressort à barillet de suspension équilibrée pour le réglage du ventilateur en hauteur;

4° Le dispositif de plateau à trous et de plateau porte-cliquet pour l'orientation du ventilateur en tous sens;

5° Le dispositif de suspension du ventilateur permettant son inclinaison en tous sens comprenant une tige à chape d'attache et un secteur de réglage à douille d'arrêt.

EMMANUEL DE CAREFFE ET EUGÈNE PLAN.

Par procuration :

Paul CAQUET.

Pour la vente, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 87, rue Vieille-du-Temple. Paris (3e).